

Description

L'enseignant ou l'enseignante d'arts visuels dispensent des cours de dessin et d'activités artistiques à différents degrés scolaires: niveau primaire (dans certains cantons), secondaire ou gymnasial, écoles professionnelles, écoles d'art ou cours privés orientés surtout vers les loisirs. Ils cherchent à développer chez leurs élèves le sens de l'observation et la faculté de transposer en images le monde qui les entoure, en prenant conscience de leur vision propre. Ces enseignants développent également l'esprit critique et créatif de leurs élèves en leur présentant les tableaux majeurs de l'histoire de l'art et les tendances actuelles de la communication visuelle.

Leurs principales activités consistent à apprendre à leurs élèves à:

Découverte du monde environnant

- observer la réalité avec ses différents règnes (minéral, végétal, animal, humain), attitudes et comportements;
- percevoir les différentes évolutions (cycle des saisons, lumière montante et déclinante, vieillissement, etc.);
- discerner les couleurs et les effets liés à leur association (renforcement ou atténuation de leur intensité) ainsi qu'aux variations de lumière;
- comprendre l'espace (profondeur, volume, proportion, etc.);
- analyser, à travers l'histoire et l'étude des différents courants artistiques, les diverses manières de créer;
- découvrir, lors de visites d'expositions ou de projections, les mouvements artistiques actuels;

Maîtrise des techniques

- connaître les différentes techniques (fusain, gouache, crayon de couleur, craie grasse, etc.) et leurs applications;
- maîtriser les principaux éléments d'une image (ligne, couleur, structure) et savoir les mettre en valeur;
- représenter la perspective (ligne d'horizon, point de fuite, lignes de construction);
- connaître le contraste des couleurs (couleurs complémentaires, chaud-froid, clair-obscur);
- acquérir les bases du dessin technique (croquis à main levée, mise en page, dessin à l'échelle, utilisation des instruments, etc.);
- maîtriser les médias modernes (vidéo, bande dessinée, infographie, etc.) et déchiffrer leur langage visuel (cadrage, rapport texte-image, communication par l'image, etc.);
- expérimenter différentes techniques de gravure et d'impression (linogravure, styrogravure, sérigraphie, gravure sur bois, eau-forte, etc.);

Création

- représenter et exprimer une idée ou une émotion, par l'application de différents langages artistiques et par l'utilisation de divers outils et techniques traditionnels, contemporains ou expérimentaux (dessin, peinture, vidéo, infographie, numérique, installations, Land Art, performances, etc.);
- choisir une démarche artistique et élaborer des projets en utilisant des références personnelles ou historiques;
- créer des images analogiques ou numériques, ou retravailler des images existantes;
- concevoir des réalisations tridimensionnelles (modelage, papier mâché, siporex, etc.).

Environnement de travail

Les enseignants d'arts visuels exercent leur activité dans des salles de dessin en milieu scolaire, seuls et face à leurs élèves. Leurs cours développent tout particulièrement la créativité et constituent de ce fait un bon équilibre avec le reste de l'enseignement. Le programme proposé varie selon qu'il s'adresse à de jeunes enfants, à de futurs professionnels des arts graphiques ou à des amateurs.

Formation

La formation d'enseignant ou d'enseignante d'arts visuels s'acquiert en complément d'études artistiques dans une haute école pédagogique (HEP) ou à l'université, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Formation HEP

Lieux

- Bienne, Lausanne, St-Maurice.

Durée

- 2 à 6 semestres.

Conditions d'admission

- bachelor dans le domaine des arts visuels (pour l'enseignement au niveau secondaire I);
- master dans le domaine des arts visuels (pour l'enseignement au niveau secondaire II et au niveau secondaire I et II).

Titres obtenus

Les titres varient selon le degré d'enseignement choisi. L'appellation peut aussi varier d'une école à l'autre (voir sites des écoles):

- Master of Arts/of Science in Secondary Education et diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I;
- Master of Advanced Studies in Secondary and Higher Education et diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I et les écoles de maturité;
- Master of Advanced Studies in Higher Education et diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II / pour les écoles de maturité.

Pour plus de détails, consulter

www.orientation.ch/ecoles

Formation universitaire

Lieux

- Fribourg, Genève.

Durée

- 4 semestres.

Conditions d'admission

- FR: Bachelor of Arts pour les branches du secondaire I (avec les arts visuels comme branche enseignable);
- GE: Master of Arts en arts visuels.

Titres obtenus

- FR: Master of Arts en sciences de l'éducation pour l'enseignement au secondaire I et diplôme d'aptitude à l'enseignement au secondaire I (DAES I);
- GE: maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire (Master of Arts in Secondary Education - MASE).

Pour plus de détails, consulter

www.orientation.ch/etudes.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitudes pédagogiques
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Créativité et imagination
- Facilité pour le dessin
- Résistance nerveuse
- Autorité
- Equilibre affectif et psychique
- Facilité d'expression

Perspectives professionnelles

L'enseignant ou l'enseignante d'arts visuels travaillent principalement dans les écoles du degré secondaire I (écoles secondaires, cycles d'orientation), dans les établissements du degré secondaire II (gymnases, écoles de commerce ou de culture générale) et dans les écoles d'art. Dans les classes primaires, l'enseignement du dessin est généralement dispensé par les enseignants diplômés de degré primaire. Quelques possibilités existent aussi dans le secteur des loisirs (dessin, créativité, peinture, expression artistique, etc).

Certains enseignants d'arts visuels choisissent de travailler à temps partiel afin de pouvoir disposer d'une partie de leur temps pour leur propre création.

Perfectionnement

Les enseignants d'arts visuels peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de perfectionnement dans différents domaines artistiques (peinture, céramique, graphisme, audiovisuel, animation, numérique, etc.);
- diplômes postgrades dans le domaine des arts visuels, en Suisse ou à l'étranger.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement et www.orientation.ch/postgrades.

Professions voisines

- Artiste plasticien HES/Artiste plasticienne HES
- Conservateur-restaurateur HES/Conservatrice-restauratrice HES
- Enseignant primaire/Enseignante primaire
- Enseignant secondaire/Enseignante secondaire

Adresses

Haute Ecole pédagogique (HEP Vaud)
Av. de Cour 33
1014 Lausanne Adm cant VD
Tél.: 021 316 92 70
<http://www.hepl.ch>

Haute Ecole pédagogique (HEP-BEJUNE)
Ch. de la Ciblerie 45
2503 Biel/Bienne
Tél.: 032 886 99 21
<http://www.hep-bejune.ch>

Haute Ecole pédagogique (HEP-VS)
Av. du Simplon 13
1890 St-Maurice
Tél.: 027 606 96 00
<http://www.hepvs.ch>

Université de Fribourg
Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire
Rue P.-A. de Faucigny 2
1700 Fribourg
Tél.: 026 300 76 00
<http://www.unifr.ch/sfm>

Université de Genève
Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ)
Conseillère aux études
Bd du Pont-d'Arve 40
Pavillon Mail
1211 Genève 4
Tél.: 022 379 04 37
<http://www.unige.ch/iufe>